

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/06/2013

Réception par le Prefet : 25/06/2013

Publication : 28/06/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2013-3-7-1

Séance du vendredi 21 juin 2013

SYNDICAT MIXTE DU HOHLANDSBOURG MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CP-2008-3-7-9 de la Commission Permanente du 7 mars 2008 relative au projet de valorisation du Château du Hohlandsbourg,
- VU la délibération n° CP-2009-14-7-9 de la Commission Permanente du 6 novembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du Patrimoine,
- VU la délibération n° CP-2010-1-7-3 de la Commission Permanente du 22 janvier 2010 relative au soutien en faveur du patrimoine protégé, non protégé et des musées,
- VU la délibération n° CP-2013 - de la Commission Permanente du 17 mai 2013 relative au soutien en faveur du patrimoine,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'autoriser le versement de la subvention d'investissement au Syndicat Mixte du Château du Hohlandsbourg au fur et à mesure de la présentation des factures acquittées, sans qu'il soit besoin que le total de ces factures atteigne les seuils de 35%, 70% et 100% prévus au point 6.1 du règlement financier départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions